

**Le juge doit-il faire valoir la liberté ou la sécurité ?
La liberté de circuler à l'épreuve de la sécurité
(cours)**

1. La liberté de circuler : une des libertés fondamentales

1.1 Une liberté consacrée par le droit supra-national et le droit interne.

1. 2. Un principe qu'il faut pourtant concilier avec d'autres principes, qui viennent le heurter...

2. Les conditions qui légitiment de restreindre ou de priver de la liberté de circuler sont inscrites dans la Constitution

2.1 . La privation de liberté, une prérogative du juge judiciaire, destinée à garantir contre l'arbitraire.

2.2. L'état d'urgence, ou des restrictions plus sévères de la liberté d'aller et venir

3ème partie. La liberté de circuler, fondamentale, mise en danger par l'exigence de sécurité et son instrumentalisation

3.1. Des restrictions de la liberté de circuler par l'autorité administrative – la police administrative

3.2 Une restriction liberticide, voire discriminatoire ?

Autres sujets de séquence possible : le carnet de circulation des populations nomades, les arrêtés anti-mendicités, la possibilité de fichage des engagements syndicaux et opinions politiques, etc.